

Décision n ° DEC-2024-013

CONVENTION D'ACCES GRATUIT AU RESTAURANT DU CERCLE-MIXTE DE LA GENDARMERIE DE BELLEY PAR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY-SUD

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

**Madame la présidente**

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n ° D-2023-247 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 par laquelle l'assemblée délibérante a donné délégation à la Présidente de la Communauté de communes Bugey Sud, pendant toute la durée de son mandat, pour signer toutes conventions (et leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, sans échange financier ou ayant un échange financier dans la limite de 5 000 € TTC,

CONSIDERANT la possibilité pour le personnel de la communauté de communes Bugey-sud de se restaurer quotidiennement lors de la pause méridienne auprès du Cercle-Mixte de la gendarmerie de BELLEY ;

DECIDE

La signature d'une convention d'accès gratuit au restaurant du cercle-mixte de la gendarmerie de Belley (caserne Sibuet - 9 rue Mante - 01300 BELLEY) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Le projet de convention est joint à la présente décision.

*Conformément aux textes visés ci-dessus, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.*

Belley, le 2 avril 2024

**La présidente,  
Pauline GODET**







**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Gendarmerie nationale**

**N°7/2 DU 26/03/2024**

GEND/EGM26-5/CM

**CONVENTION DE RESTAURATION**

Entre les soussignés :

Prestataire

Cercle mixte de Gendarmerie de Belley

Bénéficiaire

Communauté de communes Bugey Sud

Caserne Sibuet, 9 rue Mante

34 Grande rue, CS 87071

01300 Belley

01301 Belley cedex

**-Le Maréchal des logis Sébastien  
CARCENAC**

**Mme Pauline GODET**

Directeur du cercle mixte de BELLEY

Présidente de la Communauté de communes  
Bugey Sud.

Caserne Sibuet, rue Mante  
01300 Belley

34 Grande rue, CS 87071  
01301 Belley cedex

**OBJET** :

Convention permettant l'accès au cercle-mixte de la gendarmerie de BELLEY, ayant pour but, la fourniture de repas.

**RÉFÉRENCE**:

Circulaire n°18300/GEND/DSF/SDAF/BADM du 30 décembre 2019 relative à l'organisation et au fonctionnement des cercles mixtes de la gendarmerie nationale.

**-Préambule**

-Conformément au texte de référence, régissant le fonctionnement des cercles de gendarmerie, les amicales et associations, peuvent accéder au cercle-mixte le plus proche de leur domicile, avec l'autorisation préalable du directeur selon les dispositions du règlement intérieur.

-Les cercles peuvent apporter leur concours à des manifestations ouvertes au public, organisées soit par le commandement (1<sup>ère</sup> catégorie), soit par des associations, amicales et clubs régis par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (2<sup>ème</sup> catégorie).



### -Obligation des partis

#### -Condition d'accès à la caserne Sibuet

-L'accès à la caserne Sibuet s'effectue par l'entrée située rue de Mante. Les personnels de la mairie venant se restaurer doivent s'identifier au poste de sécurité de la caserne afin d'en avoir l'accès. Une carte d'identité des personnels ainsi que l'immatriculation des véhicules entrant dans la caserne leur seront demandées.

-Toute personne entrant sur le site s'engage à respecter les règlements intérieurs du cercle mixte et de la caserne. En cas de non-respect, le personnel concerné s'expose à une exclusion du site.

-Une liste des personnels venant se restaurer devra être fournie par l'administration. Elle doit être mise à jour en cas de modification.

#### -Prestation

-La prestation s'effectuera sur la plage horaire suivante: 12 heures 00 - 13 heures 30.

-Le repas est composé d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert.

- La restauration peut s'effectuer sur place ou à l'emporter. Pour la formule à l'emporter, une lettre d'information sera lue et une décharge sera signée par le consommateur.

-Les personnes suivant un régime alimentaire particulier ou étant sujette à des allergies alimentaires, devront le signaler au cercle-mixte.

#### -Règles liées à la COVID-19

Le maintien de l'activité du cercle-mixte exige la mise en place de mesures strictes au sein de cette établissement afin de limiter la transmission du virus lors des contacts directs (entre être humain) et indirects (par support interposés).

-Le cercle-mixte mettra à jour les règles liées au bon fonctionnement du cercle-mixte à chaque changement de dispositif.

#### -Dispositions financières

- Le cercle-mixte propose un repas équilibré au prix de 9,00 euros service compris, hors boisson. Il garantit la possibilité d'une consommation sur place.

-Le règlement de la prestation s'effectue le jour même. Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire, chèque et espèce.

#### -Responsabilité - Assurance

-Le cercle mixte est assuré auprès de la compagnie SARPGN à ORLEANS, garantissant sa responsabilité civile ainsi que les risques liés à la sécurité alimentaire.

#### -Modification de la convention

-Toute modification à cette convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

#### -Litige et droit applicable

-Les partis s'engagent à rechercher en priorité un règlement amiable à tout différend susceptible de survenir quant à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

-Tout litige qui pourrait survenir, à défaut d'accord amiable des parties, sera soumis au droit

français et à la compétence de la juridiction française compétente.

-Modalités de rupture ou de fin de contrat

-Une rupture de contrat peut s'effectuer si l'une des clauses mentionnées supra n'est pas respectées.

-La présente convention est renouvelable tous les ans par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Prestataire

Cercle mixte de Gendarmerie de Belley

Caserne Sibuet, 9 rue Mante

01300 Belley

Bénéficiaire

Communauté de communes Bugey Sud

34 Grande rue, CS 87071

01301 Belley cedex

**-Le Maréchal des logis Sébastien  
CARCENAC**

Directeur du cercle mixte de Belley

Caserne Sibuet, rue Mante  
01300 Belley

**MDL CARCENAC  
DIRECTEUR  
CERCLE MIXTE DE BELLEY**



**Mme Pauline GODET**

Présidente de la Communauté de communes  
Bugey Sud.

34 Grande rue, CS 87071  
01301 Belley cedex